RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 8 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE – ÉTAPE B

L'annexe Q-3.2 en réponse à la question 3.2 de la demande de renseignements nº 8 de la Régie de l'énergie est déposée sous pli confidentiel et est disponible uniquement en version électronique au personnel de la Régie de l'énergie.

Original: 2020.01.13 Gaz Métro-2, Document 30 Révisé: 2020.01.21